

CHAPITRE XXIII

**ORDRE RELIGIEUX DES KERZAZYA OU AHAMMEDIIN**

fondé par le Chérif

AHMED-BEN-MOUSSA-EL-HASSANI-MOULEY-KERZAZ

(1608 de J.-C. — 1016-1017 de l'Hégire<sup>(1)</sup>)

Sid Ahmed-ben-Moussa-el-Hassani appartenait à la grande famille des Idrissites, qui est celle de l'empereur du Maroc et du chef de l'ordre des Taïbya.

Il naquit à Kerzaz, oasis au sud-ouest de Figuig, vers l'an 1502 de J.-C. (907-908 de l'H.) et y mourut à l'âge de 108 ans, après une vie exclusivement consacrée aux exercices religieux les plus austères.

Il avait embrassé avec ardeur les doctrines mystiques des Chadelya, et était moqaddem de cet ordre, quand, à la suite de jeûnes prolongés et de nuits passées en prières, il eut des extases et des visions, dans lesquelles Dieu lui ordonna de bâtir un monastère et lui révéla le dikr qu'il devait donner à ses disciples.

Sid Ahmed-Moussa, dit la tradition, consulta ses maîtres spirituels, parmi lesquels se trouvaient le célèbre Si Ahmed-ben-Youcef-er-Rachedi-el-Miliani, mort en 1526 de J.-C. (932-933 de l'H.), et le non moins célèbre Sid Ahmed-ben-Abd-er-Rahman-es-Saheli, dont le tombeau et la zaouïa, situés à 70 kilomètres sud-ouest d'Aïn-Chair, près de l'Oued-Guir, sont restés l'objet de la vénération des fidèles et le but de très nombreux pèlerinages.

---

(1) On dit aussi Kerzazin ; cette expression, bien que très usuelle, est moins correcte.

Ces saints personnages ayant engagé Sid Ahmed-ben-Moussa à obéir à la volonté de Dieu, clairement manifestée dans ces songes, celui-ci fit connaître sa mission, et enseigna le Dikr qui lui avait été révélé.

De très nombreux miracles<sup>(1)</sup> affirmèrent bientôt, aux yeux de tous les Musulmans, l'authenticité des révélations reçues par Sid Ahmed-ben-Moussa, et le nombre des adeptes ne tarda pas à devenir considérable.

Les doctrines de l'ordre de Sidi Moussa sont identiquement les mêmes que celles des Chadelya. On y observe les mêmes principes fondamentaux, les mêmes règles, les mêmes recommandations que chez tous les Soufis en général : l'obéissance passive et absolue au chef de l'ordre et à ses représentants ; le renoncement complet aux biens de ce monde, la retraite, l'oraison continue, sont prescrits aux Ahammediin, à peu près dans les mêmes termes que dans les autres ordres dérivés des Chadelya : on ordonne formellement aux khouan : « de rejeter tout raisonnement, comme conduisant à l'erreur, et de se laisser en tout guider par les chefs spirituels, conformément aux inspirations de la foi ; de mépriser la mort, de la souhaiter même quand on combat pour Dieu. »

Ce que ne dit pas la doctrine écrite, mais ce qui cependant est très réel, c'est que, dans la pensée du fondateur de l'ordre, comme dans la conduite constante de ses successeurs spirituels, un des objectifs que se proposent les adeptes de Sid Ahmed-ben-Moussa, est la protection des Ksouriens contre l'élément nomade. Cette protection, toute religieuse, donnée aux faibles et aux humbles, contre les puissants et orgueilleux Nomades,

---

(1) Parmi ces miracles, le plus célèbre est celui où Sid Moussa, en voyage avec ses disciples et prêt à mourir de soif, fit jaillir une source en posant sa main sur un rocher. Étant donné le nom du personnage, Moussa, qui est Moïse, le miracle était tout indiqué dans une légende hagiographique.

est trop remarquable pour ne pas être signalée, à la louange de l'ordre. Il y a, en outre, dans ce fait le principe d'une rivalité possible avec une autre congrégation Chadelya du Maroc, celle des Zianya qui, eux, s'adressent surtout à l'élément nomade.

Une autre habitude, particulière aux adeptes de Sid Ahmed-ben-Moussa, consiste à n'accepter d'aliments, de gens étrangers à l'ordre, que s'ils ont été préparés spécialement pour eux ; ce n'est pas, d'ailleurs, que ces aliments aient besoin d'une préparation particulière, il suffit qu'ils aient été cuits et servis à part. Aussi, les Kerzazya, invités à un repas où il y a déjà d'autres personnes, s'excusent-ils toujours. Quelle est l'origine et quel est le but de cette singularité ? Est-ce une obligation liturgique ou un simple usage ? C'est ce que nous n'avons pu savoir.

Les khouan de l'ordre de Mouley-Kerzaz donnent la liste suivante, comme chaîne mystique rattachant leurs doctrines à celles des pères de l'Islam :

L'ange Gabriel. — Mohammed. — 1, Ali-ben-Abou-Taleb. — 2, El-Hassan-el-Bosri. — 3, Hâbib-el-Hadjemi. — 4, Daoud-et-Taï. — 5, Marouf-el-Kerki. — 6, Sari-es-Sakati. — 7, ER-DJONEID. — 8, Abou-Taleb-el-Mekki. — 9, Ahmed-el-Ghazsali. — 10, Mohamed-ben-Abou-Beker-bel-Arabi. — 11, Ali-ben-Arzhoum. — 12, Mahmed-Abou-Iazza. — 13, Abou-Median-Choaib-el-Andalousi-et-Tlemsani. — 14, Abouzeid-el-Bostami. — 15, Abd-es-Selem-ben-Mechich. — 16, ABOU-EL-KACEM-ECH-CHADELI (1258 de J.-C., 655-56-57 de l'H.). — 17, Abou-Abbas-Ahmed-ben-Omar-el-Moursi (686 de l'H., 1287-88 de J.-C.). — 18, Ahmed-ben-Abd-el-Kerim-ben-Ata-Allah. — 19, El-Kebabi. — 20, Es-Saharaoui. — 21, Abd-Allah-el Kerafi. — 22, Abd-Allah-es-Sakhri, — 23, Ahmed-Zerrouk (1494 de J.-C., 899-900 de l'H.). — 24, Ahmed-ben-Abd-er-Rahman-es-Saheli<sup>(1)</sup>. — 24 bis, Sid-Ahmed-ben-Youcef-el-Miliani

---

(1) Ahmed-ben-Abd-er-Rahman-es-Saheli, comme moqaddem des Chadelya, a été le cheikh (maître, directeur) du grand Sidi Cheikh (Abd-el-Kader-ben-Mohammed), mort en 1583 de J.-C. (990-991 de l'H.), ancêtre des Ouled-Sidi-Cheikh (Cheraga et R'raba).

Les descendants de Saheli ont, dans le Tafilalet, une zaouïa très vénérée, et les Ouled-Sidi-Cheikh, comme les Kerzazya, y vont faire encore leurs dévotions.

er-Rachidi. — 25, Ahmed-ben-Moussa (vers 1608 de J.-C, 1016-1017 de l'Hégire).

Les chefs de l'ordre qui se sont succédés depuis la mort du fondateur, et qui ont toujours été choisis dans sa famille, sont :

Mohammed-ben-Djerad, Abd-er-Rahman-el-Hamzaoui, Abd-er-Rahman-ben-Feldja (Mahmed-el-Ayachi ?), Mahmed-ben-Abd-er-Rahman, Mohammed-ben-Mohammed-Mouley-et-Hadj (Si Abd-Allah-ben-Abd-er-Rahman ?), El-Kebir-Assoun-ben-Mahmed, Ali-ben-Hassoun, Mohammed-ben-Abd-Allah-Mouley-Djemâa. Mohammed-ben-Mohammed-ech-Cherif-et-Touati, Mohammed-Ali-ben-Mohammed, Mohammed-ben-Ali-ben-Abd-er-Rahman, El-Kebir-ben-Mohammed (mort en 1881) et Sid Ahmed-ben-Sid-el-Kebir-bou-Hadjaja, chef actuel de l'ordre.

Le Dikr des Kerzazya est, en principe, celui des Chadelya, que Sid Ahmed-ben-Moussa voulut conserver intégralement ; mais, pour bien distinguer ses adeptes des autres Chadelya, il ajouta l'obligation supplémentaire de réciter 500 fois, tous les matins, la première phrase du Coran : « Au nom de Dieu clément et miséricordieux, » mais cela n'est obligatoire que depuis le, premier jour de l'hiver jusqu'au dernier de cette saison.

Les gens exerçant une profession manuelle, et ceux dont le temps n'est pas continuellement disponible, ont la faculté de se borner à ne prononcer que 100 fois la phrase consacrée. Mais il est de toute rigueur que le Dikr soit articulé, selon les cas, 500 ou 100 fois, sans augmentation ni diminution.

Le prononcer une seule fois en plus, ou en moins, obligerait le fidèle à le recommencer, et cette répétition enlèverait à l'invocation une partie de ses mérites surnaturels.

L'organisation constitutive de l'ordre de Mouley-Kerzaz est très forte et très centralisatrice. Le grand-maître ou cheikh, a plusieurs khalifas, chaque moqaddem a plusieurs naïb. Enfin,

au-dessous des khouan, il y a encore un grand nombre de serviteurs religieux.

Ceux-ci sont les gens qui, volontairement, apportent des ziara aux moqaddem, sans cependant réclamer leur affiliation. Ils ne sont donc pas astreints aux pratiques de l'ordre, et les secrets de l'Ouerd ne leur sont point révélés.

Nous avons dit déjà que le grand-maître, résidant à Kerzaz, était toujours pris dans la famille du fondateur il est, le plus ordinairement, désigné par le nom de Mouley-Kerzaz, le seigneur (maître) de Kerzaz. Seul il a le droit de conférer le diplôme de moqaddem.

La zaouïa-mère est extrêmement pauvre, ou du moins passe pour l'être. Cela tient à ce que tous les grands-maîtres, qui se sont succédés dans la direction de l'ordre, ont rigoureusement observé, pour eux-mêmes, le principe du renoncement aux biens de ce monde, et ont donné, à tous, l'exemple de la pauvreté volontaire. Cette réputation d'austérité, de désintéressement, et aussi de générosité, n'a pas peu contribué à la grande vénération dont cet ordre est l'objet de la part de tous les fidèles.

Les khalifa sont, à quelques exceptions près, choisis dans la famille de Sid Ahmed-ben-Moussa. Ils ont un rôle d'inspection permanente sur les moqaddem, chacun dans une région déterminée, font de fréquentes tournées, vérifient la façon dont se donne l'enseignement, reçoivent les plaintes contre les moqaddem et encaissent les ziara destinées au grand-maître et à la zaouïa-mère.

Ils peuvent, en cas d'urgence, nommer ou révoquer les moqaddem, sous la réserve de la sanction du chef de l'ordre. Les moqaddem sont toujours choisis par les khouan, présentés au khalifa en tournée, et nommés par diplôme du grand-maître de l'ordre. Ils sont très facilement révoqués, lorsqu'ils mécontentent soit le chef de l'ordre, soit les affiliés. Contrairement

d'ailleurs à ce qui se passe dans la plupart des congrégations musulmanes, les moqaddem perçoivent, à leur profit, les ziara des khouan, et ne sont tenus à prélever, pour le chef de l'ordre, qu'une quote-part laissée à leur générosité.

L'admission d'un néophyte ne se fait pas en hadra ; le moqaddem doit, au contraire, se trouver seul avec lui tous deux se tendent les mains, enlacent leurs doigts et se regardent fixement.

Le moqaddem fait jurer à l'aspirant de ne point trahir les secrets qui lui seront confiés, et d'observer fidèlement toutes les pratiques de l'Ouerd. Après avoir reçu ce serment, le moqaddem adresse au néophyte une grave et longue exhortation, puis il lui révèle les prières spéciales de l'ordre, le Dikr, la règle, et les divers secrets qu'il doit garder.

Quand l'admission est demandée par une femme, la cérémonie est la même, sauf que l'enlacement des doigts est remplacé par l'immersion des mains dans un vase rempli d'eau.

Aucun diplôme n'est délivré aux simples khouan.

Tous les membres de l'ordre ont, comme marque distinctive extérieure, un anneau de fer passé dans leurs chapelets, anneau dont le diamètre intérieur est un peu plus grand que celui des grains de chapelet.

Outre ce signe visible, ils ont, comme moyen de reconnaissance entre eux, plusieurs mots mystiques, connus d'eux seuls et qu'il leur est défendu de révéler à qui que ce soit, étranger à l'ordre.

Les khouan de l'ordre Mouley-Kerzaz affectent de se tenir en dehors des affaires politiques et des soffs locaux.

Le chef d'ordre et ses khalifas interviennent souvent, comme arbitres ou conciliateurs, entre les partis rivaux, mais leur action se borne à empêcher l'effusion du sang.

Le chef de l'ordre a toujours cherché à entretenir de



bonnes relations avec les autorités françaises des cercles qui touchent à la frontière marocaine. Nos dissidents des Ouled-Sidi-Cheikh ont, souvent, il est vrai, trouvé refuge et bon accueil à la zaouïa de Kerzaz ; cependant la conduite des chefs et affiliés Ahammediin a toujours été correcte vis-à-vis de nous, si toutefois on tient compte de leur indépendance politique, et de leur action religieuse qui leur impose une stricte neutralité. Pendant la dernière insurrection, et depuis la mort de Sid El-Kebir (1881), nos relations avec Kerzaz ont été plus cordiales que jamais, et le chef actuel de l'ordre nous a même offert son entremise, pour ramener une partie de nos dissidents réfugiés au Maroc.

L'ordre de Mouley-Kerzaz a des adeptes dans toutes les tribus de l'Est et du Sud marocain, depuis les Beni-Snassen jusqu'au Touat, où la zaouïa de Kerzaz possède de nombreux domaines : les groupements les plus serrés sont chez les Beni-Guill et les Douï-Menia, et aussi chez les Hamyan (Djamba et Chafâa).

Dans la province d'Oran, ils sont nombreux dans tous les ksour du Sud-Ouest ; mais au delà du cercle de Sebdou, ils sont clairsemés, et leur limite d'extension vers l'Est est : Aïn-Temouchent, Tlemcen.

La statistique officielle, donne pour eux :

Province d'Oran : 62 moqaddem, 2,924 khouan ; soit 2,986 affiliés.